

# PRÉSENTATION DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ANNÉE 2018 2019

Vous trouverez ci dessous, les temps et les horaires à disposition des familles Castelviroises concernant l'accueil des enfants âgés de 6 à 12 ans.

- Le pré scolaire 7h - 8h20
- La pause méridienne 11h30 - 13h30
- Le post scolaire 16h30 - 18h
- Les temps extrascolaires du mercredi et des périodes de vacances scolaires (7h-19h)

Les actions pédagogiques de l'année 2018-2019 développeront les valeurs républicaines, de respect, de solidarité, de citoyenneté, d'écocitoyenneté et de développement durable.

Les enjeux éducatifs sont portés par les équipes d'animation et concrétisés par la mise en place d'activités sportives, artistiques et culturelles.

Les actions éducatives seront développées tout au long de l'année sur les temps périscolaires et extrascolaires en fonction du rythme de l'enfant et de ses besoins.

Par ailleurs, les projets sportifs sont abordés de manière ludique et aucune performance n'est demandée aux enfants.

En effet, la filière animation développe des notions éducatives qui s'appuient sur des méthodes pédagogiques et ludiques afin de favoriser le bien être et l'épanouissement des enfants.

Tout au long de l'année , les enfants présents sur les temps d'accueils de loisirs seront invités avec leurs parents à divers événements tels que :

- Expositions des œuvres des enfants,
- projets de solidarité tels que le Téléthon,
- olympiades,
- En attendant Noël,
- spectacle de Noël pour les enfants,
- spectacle des centres de loisirs, spectacles des centres périscolaires,
- veillées pour les familles et les enfants pendant les vacances scolaires,
- portes ouvertes,
- projet intergénérationnel,
- la chasse aux œufs.

Les projets pédagogiques sont rédigés au cours du mois de septembre puis disponibles pour les familles sur les accueils de loisirs.



## Les portes ouvertes pour les familles

Les portes ouvertes ont lieu au mois d'octobre. Elles ont pour but de faire découvrir les conditions d'accueils des enfants sur les temps « avant », « pendant » et « après » l'école à tous les parents.

Ce jour là, les familles découvrent :

- les équipes d'animation qui encadrent les temps de la journée de leur enfants,
- les projets pédagogiques des différents temps d'accueils des enfants,
- les programmes d'activités de l'année scolaire,
- le métier de l'animation, le rôle et les missions des équipes d'animation auprès des enfants,
- une visite de l'établissement , salle d'étude, de restauration,salles périscolaires....
- les réponses aux questions posées.

## Le pré scolaire 7h - 8h20

Les enfants sont accueillis par l'équipe pédagogique dans le calme pour apporter les conditions favorables avant l'entrée en classe .

Les animateurs sont à l'écoute des enfants et favorisent le calme et la bienveillance.

Des jeux de sociétés et des coloriages avec une salle de vie en adéquation avec les besoins des enfants (coins ludiques accessibles aux enfants en toute autonomie) sont à leur disposition.

Les enfants sont accueillis de la manière suivante : un animateur à l'accompagnement des enfants , un animateur référent à la communication des familles, transmissions d'informations pour les professeurs des écoles.

Ils garantissent les échanges entre les familles, l'enfant et les acteurs éducatifs.

Le taux d'encadrement est d'un animateur pour quatorze enfants.

## La pause méridienne 11h30 - 13h30

C'est la période où les enfants prennent leur repas. Ils sont sur un moment de détente et de décompression avant de reprendre le temps scolaire.

### Les objectifs de la pause méridienne sont :

- **Distribuer à l'enfant un repas de qualité, en quantité adaptée à ses besoins, dans des conditions d'hygiène et de santé indispensables.**
- **Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants.**

### Fonctionnement général

Un fonctionnement par structure est en place afin d'optimiser et garantir les objectifs de la pause méridienne. Le Directeur périscolaire organise une réunion de travail à chaque rentrée scolaire et pilote toutes les réunions de l'année. Il est présent et en inclusion avec les équipes d'animation.

Pour cela, un dispositif adapté en fonction du public est instauré par l'équipe d'encadrement suivant les locaux.

L'encadrement des enfants pendant le temps de la pause méridienne est sous la responsabilité de l'équipe pédagogique. Le directeur périscolaire est le supérieur hiérarchique de l'équipe. C'est lui qui pilote l'ensemble des acteurs éducatifs qui y travaillent (animateurs, AVS, professeurs des écoles).

### **Activités**

De nombreux projets ludiques sont proposés aux enfants en lien avec les enjeux pédagogiques tels que le « choix de l'enfant », « l'autonomie » et le « vivre ensemble ».

Des activités libres ou dirigées sont proposées tous les jours. Du matériel pédagogique est mis à disposition et des périmètres de jeu sont installés suivant les pôles d'activités.

Projet « midi sport » : les éducateurs sportifs de la ville interviennent sur plusieurs écoles, Du Bellay, Cassier, Verne, L'Érable, Descartes .Ce dispositif est instauré dans ces écoles au rythme d'intervention d'une à deux fois par semaine. Ces éducateurs sportifs diplômés mettent en place des temps de jeu libre sportif dans les gymnases. Une moyenne de vingt quatre enfants par « midi sport » pour deux éducateurs sportifs. Les enfants se déplacent sur les gymnases avoisinants de l'école avec les éducateurs.

Le taux d'encadrement est d'un animateur pour trente enfants.

### **Les locaux**

Chaque école est composée d'un office de restauration qui permet le bon fonctionnement des repas pour les enfants.

L'ouverture d'une salle de restauration avec self sur l'établissement A.Camus est prévue en mars 2019.

Les huit écoles élémentaires seront toutes composées d'un fonctionnement en self .

## **Le post scolaire 16h30 - 18h**

Le post scolaire 16h30 - 18h se découpe en deux temps; un temps d'étude suivi d'un temps ludique.

### **Un temps d'étude surveillée de 16h30-18h**

- CP/CE1 aide aux devoirs : un encadrant pour douze enfants, diplômé niveau bac ou professeurs des écoles
- CE2,CM1, CM2 études surveillées : un encadrant pour quatorze enfants, diplômé niveau bac ou professeurs des écoles

Un temps récréatif et de goûter a lieu de 16h30 à 17h. À 17h, les enfants sont accompagnés dans les salles mises à disposition pour le temps de l'étude.

Les enfants sont sur un temps d'étude surveillées de 17h à 17h45 avec une durée de 45 minutes consacrée à la réalisation des devoirs. Les enfants qui finissent leurs devoirs avant la fin de l'étude peuvent jouer dans la salle (lire, jeu de société, dessiner, se reposer).

Le temps moyen à la réalisation des devoirs varie suivant l'âge, la quantité de devoirs donnée par les professeurs des écoles et le niveau scolaire de l'enfant. Cependant une moyenne de 5-10 minutes pour les CP - CE1 est à noter, de 15-20 minutes pour les CE2 et de 20-30 minutes pour les CM1 - CM2.

Un enfant n'ayant pas fini ses devoirs après un temps de travail de 45 minutes est assez rare. Dans ce cas, les parents ne doivent pas hésiter à contacter le directeur périscolaire pour échanger sur la problématique. Pour information, les devoirs notifiés par les professeurs des écoles portent sur des révisions des leçons travaillées en classe.

Les groupes d'enfants sont répartis dans une salle dédiée aux temps des études surveillées : une salle pour treize enfants avec un encadrant.

Les enfants sont répartis dans les salles par niveau scolaire ou non .Le projet pédagogique de fonctionnement de la structure est validé par le service élémentaire après une concertation entre les acteurs éducatifs. Cette réunion a lieu en septembre pour répondre aux enjeux de la réussite scolaire des enfants.

Le directeur périscolaire est le supérieur hiérarchique de l'équipe.

C'est lui qui pilote l'ensemble des acteurs éducatifs qui y travaillent (animateurs, professeurs des écoles).

## Un temps de loisirs 18h - 19h

Les objectifs prioritaires sur ce temps d'accueil des enfants sont « le jeu libre », « la détente ».

Les équipes mettent à disposition du matériel de jeu et peuvent proposer des activités dirigées aux choix de l'enfant. C'est un temps d'accueil où les enfants partent en échelonnés suivant l'arrivée de leurs parents.

Un cahier de signature est mis en place sur chaque accueil. Le taux d'encadrement est d'un animateur pour quatorze enfants.

## Le temps extrascolaire du mercredi et des vacances 7h - 19h

Le mercredi, les enfants sont accueillis sur les centres de loisirs P. Éluard et Esclangon de 7h à 19h. Et pendant les vacances scolaires, sur le centre de loisirs P. Éluard de 7h à 19h (**voir règlement intérieur**).

MERCREDI	PAUL-ÉLUARD enfants de CASSIER, VERNE, L'ÉRABLE, DESCARTES, DU BELLAY	ESCLANGON enfants de ESCLANGON, A.CAMUS, L. MICHEL	PAS DE NAVETTE
VACANCES	PAUL-ÉLUARD tous les enfants		NAVETTE RAMASSAGE DES ENFANTS MATIN ET SOIR

Vers 9 h15 , les enfants sont rassemblés et les animateurs proposent les activités pour la journée.

Le matin, les activités proposées sont suivant la tranche d'âge des enfants.

L'après midi, les enfants choisissent leurs activités suivant le planning d'activités en s'inscrivant le matin pour l'après midi.

L'accueil aux familles est prévu de 16h30 à 19h. Les animateurs proposent des activités ludiques, les enfants ont le choix de jouer dans les salles du centre de loisirs (**voir projet pédagogique du centre de loisirs**).

Les plannings d'activités sont sur le site de la ville [viry-chatillon.fr](http://viry-chatillon.fr) et disponibles par voie papier sur les centres de loisirs.

Le taux d'encadrement est d'un animateur pour douze enfants en élémentaire. Un cahier de signature est mis en place sur chaque accueil.

Le directeur du centre de loisirs est le supérieur hiérarchique de l'équipe.

C'est lui qui pilote l'ensemble des acteurs éducatifs qui y travaillent (animateurs, éducateurs sportifs).

## **Le service élémentaire**

Le service élémentaire pilote les équipes pédagogiques à destination des enfants élémentaires sur les temps post et périscolaires, les temps de la pause méridienne, les temps extrascolaires, le suivi des équipes « vie quotidienne » des classes de découverte à la Barre de Monts, les colonies de vacances Barre de Monts et la navette scolaire.

Le service élémentaire est garant du fonctionnement pédagogique suivant la réglementation en vigueur de la Direction Départemental de la Cohésion Sociale.

### **Contact**

Téléphone 01 69 12 38 21 ou 01 69 12 38 23

Mails : [s.leguennec@viry-chatillon.fr](mailto:s.leguennec@viry-chatillon.fr) ou [y.parthiot@viry-chatillon.fr](mailto:y.parthiot@viry-chatillon.fr)